

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL00701T
INTITULÉ DE L'UE : Mémoire M1a
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Corine Astésano
SESSION 1
SESSION 2
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	1 rapport écrit sur l'état d'avancement du projet de recherche		100%	na
2				
3				
6				

	épreuves	Durée	Coeff.
1	1 rapport écrit sur l'état d'avancement du projet de recherche		100%
2			
3			
6			

Contrôle terminal
Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		1 rapport écrit sur l'état d'avancement du projet de recherche		100%	na
2					

--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SL0A702T**

INTITULÉ DE L'UE : **Phonologie et morphologie : données et modèles**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Jean-Michel Tarrier**

SESSION 1

Contrôle continu

		épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Phonologie (Resp : J.-M. Tarrier) (50%)	1 dossier obligatoire	na	100% (de la thématique)	Oui
2					
3					
4	Morphologie (Resp : F. Montermini) (50%)	1 compte-rendu de lecture	na	20% (de la thématique)	Oui (moyenne de la thématique)
5		1 dossier écrit avec présentation orale	na	80% (de la thématique)	
6					

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	Phonologie (Resp : J.-M. Tarrier) (50%)	1 dossier obligatoire	na	100% (de la thématique)
2				
3				
4	Morphologie (Resp : F. Montermini) (50%)	1 compte-rendu de lecture de 2 pages	na	20% (de la thématique)
5		1 dossier écrit obligatoire, avec présentation orale. En cas d'impossibilité, la présentation orale pourra être remplacée par un deuxième compte-rendu de lecture.	na	80% (de la thématique)
6				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Phonologie (Resp : J.-M. Tarrier) (50%)	1 dossier obligatoire	na	100% (de la thématique)	oui
2					
3	Morphologie (Resp : F. Montermini) (50%)	1 compte-rendu de lecture de 2 pages	na	20% (de la thématique)	Oui (moyenne de la thématique)
4		1 dossier écrit obligatoire, avec présentation orale. En cas d'impossibilité, la présentation orale pourra être	na	80% (de la thématique)	

Informations complémentaires

Chacun des thèmes représente 50% de la note de l'UE
Attention : Le report de note ne concerne que le report de la moyenne obtenue à une des deux thématiques

		remplacée par un deuxième compte-rendu de lecture.			
--	--	--	--	--	--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLOB702T
INTITULÉ DE L'UE : Syntaxe expérimentale
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Juliette Thuilier
SESSION 1
SESSION 2
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	1 examen pendant la période des examens	2h	40%	oui
2	1 dossier	-	60%	

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		1 examen	2h	50%
2		1 dossier	-	50%

Contrôle terminal
Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		1 dossier	-	100%	na

--	--	--	--	--

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLOC702T
INTITULÉ DE L'UE : Temps et aspect : des langues à la cognition
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Myriam BRAS
SESSION 1
SESSION 2
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1				non
2	Epreuve écrite + dossier facultatif	1h30	100% Ou 60% écrit + 40% dossier	
3				

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		Epreuve en ligne	30'	100%
2				
3				

Contrôle terminal
Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1					

--

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

2		Epreuve en ligne + dossier facultatif	1h	100% Ou 60% écrit + 40% dossier	non
4					

--

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL0D702T
INTITULÉ DE L'UE : Apprentissage d'une langue seconde et bilinguisme
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Barbara Köpke
SESSION 1
SESSION 2
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	B. Köpke et C. Granget 100%	1h30	100%	na
2				
3				

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	B. Köpke et C. Granget 100%	Examen sur table OU Dossier	1h30	100%
2			na	100%
3				

Contrôle terminal
Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	B. Köpke 100%	Dossier à rendre	-	100%	na
2					

--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SL0E702T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Fondements, méthodes et pratiques de la sociolinguistique**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Jean-Michel Tarrier**

SESSION 1

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Sociolinguistique (Resp : J.-M. Tarrier) (100%)	1 dossier obligatoire accompagné de sa présentation orale.	na	Oui
2		1 épreuve écrite obligatoire en fin de semestre	20mn	
3				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1					
2					
4					

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	Sociolinguistique (Resp : J.-M. Tarrier) (100%)	1 dossier obligatoire accompagné de sa présentation orale.	na	40%
2		1 épreuve écrite obligatoire	20mn	60%
3				

Informations complémentaires

L'UE ne peut être suivie qu'en contrôle continu.

UFR _____LLCE_____

Département _____Sciences du langage_____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLOG702T**

INTITULÉ DE L'UE : **Neuropsycholinguistique**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Barbara Köpke**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1 B. Köpke 100%	Examen sur table	1h30	100 %
2				na
3				

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	Thème 1 B. Köpke 100 %	Examen sur table OU	1h30	100 %
2		Dossier à rendre	-	
3				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1	Examen sur table OU	1h30	100 %	

Informations complémentaires

--

2	B. Köpke 100%	Dossier à rendre	-	na	
---	------------------	------------------	---	----	--

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SL00707T
INTITULÉ DE L'UE : Méthodologie de la recherche expérimentale
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Corine Astésano

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session	
1	(Resp : Corine Astésano)	1 dossier écrit	50%	non	
2		1 oral en groupe	15'		50%
3					

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coef.
1	(Resp : Corine Astésano)	1 dossier à déposer sur iris		100%
2				
3				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coef.	Report de note à la seconde session
1	(Resp : Corine Astésano)	1 dossier à déposer sur iris		100%	na
2					

Informations complémentaires

--	--	--	--	--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL00801T
INTITULÉ DE L'UE : Mémoire M1b
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Corine Astésano
SESSION 1
SESSION 2
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Mémoire écrit et soutenance orale	20 min	100%	na
2				
3				

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		Mémoire écrit et soutenance orale	20 min	100%
2				
3				

Contrôle terminal
Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		Mémoire écrit et soutenance orale	20 min	100%	na
2					

--	--	--	--	--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLOA802T**

INTITULÉ DE L'UE : **Catégories et structures linguistiques de l'espace**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Dejan Stosic**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
	épreuves			
1	(Resp : Dejan Stosic)	1 épreuve écrite	1h30	100%
2		OU		
3		1 dossier à rendre		
				na

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	(Resp : Dejan Stosic)	1 épreuve écrite	1h30	100%
2		OU		
3		1 dossier à rendre		100%

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	(Resp : Dejan Stosic)	1 épreuve écrite OU	1h30	100%	na
2		1 dossier à rendre		100%	

Informations complémentaires

--

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SLOB802T
INTITULÉ DE L'UE : Prosodie
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Corine Astésano

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
	épreuves			
1	Prosodie (Resp : Corine Astésano) (100%)	1 dossier	- 100 %	na
2				
3				

Contrôle continu ET Contrôle terminal

		Durée	Coeff.
Code	épreuves		
1	Prosodie (Resp : Corine Astésano) (100%)	1 dossier	- 100%
2			
3			

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			
1	Prosodie (Resp : Corine Astésano) (100%)	1 dossier	- 100%	na
2				

Informations complémentaires

--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLOC802T
INTITULÉ DE L'UE : Sémantique : culture et cognition
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Régis Missire
SESSION 1
SESSION 2
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	1 présentation orale d'article		50%	non
2	1 épreuve écrite pendant la période d'examen	1h	50 %	
3				

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		1 épreuve écrite	1h	100%
2				
3				

Contrôle terminal
Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		1 épreuve écrite pendant la période d'examen	1H	100%	na
2					

--

UFR _____LLCE_____

Département _____Sciences du langage_____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLOD802T**

INTITULÉ DE L'UE : **Apprentissage de la lecture et de l'écriture**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Christiane Soum**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1 (Resp : Ch Soum)	1 dossier à déposer sur iris	100 %	na
2				
3				

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	Thème 1 (Resp : Ch Soum)	1 dossier à déposer sur iris		100%
2				
3				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1	1 dossier à déposer sur iris		100%	

Informations complémentaires

--

2	(Resp : Ch Soum)			na	
---	---------------------	--	--	----	--

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SLOE802T
INTITULÉ DE L'UE : Dysfonctionnements langagiers
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Christiane Soum et Aurélie Pistono

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	1 épreuve écrite	1h30	100%	/
2				
3				
4				
5				
6				

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		1 dossier		100 %
2				
3				
4				
5				
6				

Contrôle terminal

Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		1 épreuve écrite	1h30	100 %	/
2		ou un dossier		100%	
3					
4					

Informations complémentaires

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SL00805T
INTITULÉ DE L'UE : Méthodologie. Statistiques
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Anna Marczyk Buklaha

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Épreuve écrite à mi-semester	20mn	25 %	oui
2	Dossier	-	75 %	
3				

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		Test en ligne	20mn	25 %
2		Dossier	-	75 %
3				

Contrôle terminal

Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		Test en ligne	20mn	25 %	oui
2		Dossier	-	75 %	

Informations complémentaires

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL00901T
INTITULÉ DE L'UE : Mémoire M2a
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Corine Astésano
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1		1 document présentant le projet de recherche dans le cadre du mémoire		100%	na
2					
3					
6					

Contrôle terminal

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves				
1		1 document présentant le projet de recherche dans le cadre du mémoire		100%	na
2					

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL0A902T
INTITULÉ DE L'UE : Phonologie et morphologie : données et modèles
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Jean-Michel Tarrier
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

		épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Phonologie (Resp : J.-M. Tarrier) (50%)	1 dossier obligatoire	na	100% (de la thématique)	na
2					
3					
4	Morphologie (Resp : F. Montermini) (50%)	1 compte-rendu de lecture	na	20% (de la thématique)	na
5		1 dossier écrit avec présentation orale	na	80% (de la thématique)	
6					

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Phonologie (Resp : J.-M. Tarrier) (50%)	1 dossier obligatoire	na	100% (de la thématique)	na
2					
3	Morphologie (Resp : F. Montermini) (50%)	1 compte-rendu de lecture de 2 pages	na	20% (de la thématique)	na
4		1 dossier écrit obligatoire, avec présentation orale. En cas d'impossibilité, la présentation orale pourra être remplacée par un deuxième compte-rendu de lecture.	na	80% (de la thématique)	

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLOB902T
INTITULÉ DE L'UE : Syntaxe expérimentale
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Juliette Thuilier
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	1 examen pendant la période des examens	2h	40%	na
2	1 dossier	-	60%	
3				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		1 dossier	-	100%	na
2					

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLOC902T**

INTITULÉ DE L'UE : **Temps et aspect : des langues à la cognition**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Myriam BRAS**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1				non
2	Epreuve écrite + dossier facultatif	1h30	100% Ou 60% écrit + 40% dossier	
3				

Contrôle terminal

	Durée	Coeff.	

Code	épreuves			Report de note à la seconde session
1				non
2	Epreuve en ligne + dossier facultatif	1h	100% Ou 60% écrit + 40% dossier	
4				

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL0D902T
INTITULÉ DE L'UE : Rythme et Cognition
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Corine Astésano
SESSION 1
Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session	
1	Thème 1	Présentation orale d'article	20'	100%	na
2	(Resp Corine Astésano)				
3	(100%)				

Contrôle terminal

Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1	NA	100%	na
2	(Resp : Corine Astésano) (100%) Devoir maison à poster sur iris			

UFR _____LLCE_____

Département _____Sciences du langage_____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLOE902T**

INTITULÉ DE L'UE : **Sémiotique.**
Récit oral, structures narratives de la répétition

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **A. Zinna**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
épreuves				
4	Resp : A. Zinna (100%)	Examen par dossier	100 %	Na
5				

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			

3	Resp : A. Zinna (100%)	Examen par dossier		100%	Na
4					

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLOF902T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Cohérence du discours : interface sémantique
 pragmatique**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Myriam BRAS**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
1				non
2	Epreuve écrite	1h30	50%	
3	Dossier		50%	

Contrôle terminal

Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session

1				
2	Epreuve en ligne	30'	50%	non
4	Dossier		50%	

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLOG902T**

INTITULÉ DE L'UE : **Neuropsycholinguistique**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Barbara Köpke**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
	épreuves			
1	Thème 1 B. Köpke 100%	Examen sur table	1h30	100 %
2				na
3				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1	Examen sur table OU	1h30	100 %	na
2	B. Köpke 100%	Dossier à rendre	-		

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLOH902T
INTITULÉ DE L'UE : Phénomènes de pragmaticalisation
RESPONSABLE(S) DE L'UE : J. Rebeyrolle
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1	Thème 1 (Resp : J. Rebeyrolle) (100%)	1 exposé oral + 1 document écrit	Oral : 20 minutes	100%	na
2					
3					

Contrôle terminal

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves				
1	Thème 1 (Resp : J. Rebeyrolle) (100%)	1 exposé oral + 1 document écrit	Oral : 20 minutes	100%	na
2					

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SL00905T**

INTITULÉ DE L'UE : **Pratiques de la recherche 1**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Christiane Soum-Favaro**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		épreuves	Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1 (Resp : Ch Soum)	Attestation de présence à 10 séminaires		25%	na
2		2 comptes rendus de séminaire (au choix)		75%	
3					
5					
6					

Contrôle terminal

		épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code					

1	Thème 1 (Resp : Ch Soum)	Attestation de présence à 10 séminaires		25%	na
2		2 comptes rendus de séminaire (au choix)		75%	
4					

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SL0906T
INTITULÉ DE L'UE : Anglais pour les SDL
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Daniel Hubert (correspondant L. Tanguy)

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
		épreuves		
1	Participation au cours	-	20 %	na
2	Epreuve écrite	2 h	80 %	
3				

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

1		Participation au cours	-	20 %	na
2		Epreuve écrite	2 h	80 %	

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL00111T
INTITULÉ DE L'UE : Mémoire M2b
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Christiane Soum-Favaro
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Mémoire écrit et soutenance orale	20 min	100%	na
2				
3				
6				

Contrôle terminal

Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Mémoire écrit et soutenance orale	20 min	100%	na
2				

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL0A112T
INTITULÉ DE L'UE : Catégories et structures linguistiques de l'espace
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Dejan Stosic
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

		épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	(Resp : Dejan Stosic)	1 épreuve écrite	1h30	100%	na
2		OU			
3		1 dossier à rendre		100%	

Contrôle terminal

		épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code					
1	(Resp : Dejan Stosic)	1 épreuve écrite OU	1h30	100%	na
2		1 dossier à rendre		100%	

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLOB112T
INTITULÉ DE L'UE : Prosodie
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Corine Astésano
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1	Prosodie	1 dossier	-	100%	na
2	(Resp : Corine Astésano				
3	(100%)				

Contrôle terminal

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code		épreuves			
1	Prosodie	1 dossier	-	100%	na
2	(Resp : Corine Astésano				
4	(100%)				

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLOC112T
INTITULÉ DE L'UE : Sémantique : culture et cognition
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Régis Missire
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
	épreuves			
1	1 présentation orale		50 %	na
2	1 épreuve écrite pendant la période d'examen	1h	50 %	

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			
1				na
2	1 épreuve écrite	1h	100 %	

UFR _____LLCE_____

Département _____Sciences du langage_____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SL0D112T**

INTITULÉ DE L'UE : **Remédiation en milieu multilingue**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Barbara Köpke**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

			Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1	Thème 1 B. Köpke 100%	Exposé + participation orale	30 min	100 %	na
2					
3					

Contrôle terminal

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves				

1	Thème 1	Exposé + participation orale	30 min	100 %	na
2	B. Köpke 100%		-		

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLOE112T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Dysfonctionnements langagiers**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Christiane Soum et Aurélie Pistono**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
	épreuves			
1	1 épreuve écrite	1h30	100%	na
2				
3				
4				
5				
6				

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			
1	1 épreuve écrite	1h30	100 %	na
2	ou un dossier		100%	
3				
4				

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SL00114T**

INTITULÉ DE L'UE : **Pratiques de la recherche 2**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Christiane Soum-Favaro**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
		épreuves		
1	Thème 1 (Resp :Ch soum)	1 oral en février	40%	na
2		1 oral en mai	60%	
3				

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

1	Thème 1 (Resp :Ch souv)	1 oral en février		40%	na
2		1 oral en mai		60%	

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLF0701T
INTITULÉ DE L'UE : Construction projet A
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Nathalie Spanghero-Gaillard
SESSION 1
Contrôle continu

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	SLF0701T	dossier		100%	oui

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	SLF0701T	dossier		100%	oui

SESSION 2
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	SLF0701T	dossier		100%

Informations complémentaires

le dossier se rapporte en partie aux interventions de professionnel.elle.s qui se déroulent tout au long du semestre
--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLF0702T
INTITULÉ DE L'UE : Classes d'application niveaux A et B
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Nathalie Spanghero-Gaillard
SESSION 1
SESSION2
Contrôle continu
Contrôle continu ET terminal

Code	épreuves	Durée	Coeff	Report de note à la seconde session		Code	épreuves	Coeff
SLF0702T Classe niveau A (50%)	pratique	45 min	60%	oui	1	SLF0702T Classe niveau A (50%)	pratique	60%
	dossier d'observation		40%		2		dossier d'observation	40%
SLF0702T Classe niveau B (50%)	pratique	45 min	60%	oui	3	SLF0702T Classe niveau B (50%)	pratique	60%
	dossier d'observation		40%		4		dossier d'observation	40%

Contrôle terminal
Informations complémentaires

Code	épreuves	Durée	Coeff	Report de note à la seconde session
SLF0702T Classe niveau A (50%)	pratique	45 min	60%	oui
	dossier d'observation		40%	
SLF0702T Classe niveau B (50%)	pratique	45 min	60%	oui
	dossier d'observation		40%	

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SLF0703T
INTITULÉ DE L'UE : TICE et apprentissage d'une langue
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Simona Anastasio

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

		épreuves	Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
1	Thème (Resp : Mathilde Labetaa, Simona Anastasio) (100%)	2 devoirs écrits	\	60 %	oui
2		2 exposés oraux	\	40 %	
3					

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coef.
1	Thème (Resp : Mathilde Labetaa, Simona Anastasio) (100%)	Dossier		100%
2				
3				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coef.	Report de note à la seconde session

Informations complémentaires

--

1	Thème (Resp : Mathilde Labetaa, Simona Anastasio) (100%)	Dossier		100%	na	
---	--	---------	--	------	----	--

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SLF0705T
INTITULÉ DE L'UE : Théories de référence en didactique du FLE
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Cyrille Granget

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
1	Thème (Resp : Cyrille Granget) (100%)	Présentation orale	20mn	100 %
2		Devoir écrit	/	1
3				
				oui

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	Thème (Resp : Cyrille Granget) (100%)	Devoir écrit	1h30	100%
2				
3				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème	Devoir écrit	/	100%	

Informations complémentaires

--

2	(Resp : Cyrille Granget) (100%)			na	
---	------------------------------------	--	--	----	--

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Stage pédagogique/mémoire/constructionprojet
CODE DE L'UE : SLF0801T
INTITULÉ DE L'UE : B
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Nathalie Spanghero-Gaillard
SESSION 1
SESSION 2
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu

	épreuves		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Stage pédagogique et mémoire (90%)	mémoire	stage = 100h	100%	oui
2	Construction projet B (10%)	dossier		100%	oui

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	Stage pédagogique et mémoire (90%)	mémoire	stage = 100h	100%
2	Construction projet B (10%)	dossier		100%

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Stage pédagogique et mémoire (90%)	mémoire	stage = 100h	100%	oui
2	Construction projet B (10%)	dossier		100%	oui

Informations complémentaires

--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLF0802T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Programmation de cours**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Nathalie Spanghero-Gaillard**

SESSION 1

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Français sur objectifs spécifiques (40%) dossier en binôme		100%	oui
2	Enseignement à un jeune public (40%) une préparation de cours en binôme		50%	oui
3	fiche de lecture individuelle		50%	oui
4	Visites culturelles (20%) dossier en individuel ou en groupe		100%	oui

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	Français sur objectifs spécifiques (40%)	dossier en binôme		100%
2	Enseignement à un jeune public (40%)	une préparation de cours en binôme		50%
3	fiche de lecture individuelle			50%
4	Visites culturelles (20%)	dossier individuel ou en groupe		100%

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Français sur objectifs spécifiques (40%)	dossier en binôme		100%	oui
2	Enseignement à un jeune public (40%)	une préparation de cours en binôme		50%	oui
3	fiche de lecture individuelle			50%	oui

Informations complémentaires

--

4	Visites culturelles (20%)	dossier individuel ou en groupe		100%	oui
---	---------------------------	---------------------------------	--	------	-----

--

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLF0803T**

INTITULÉ DE L'UE : **Grammaire et lexique : Théories et pratiques**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Olga THEOPHANOUS**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Ecrit	/	50%	oui
2	Oral	/	50%	
3				

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	(Resp : O. THEOPHANOUS)	Ecrit	/	100%
2				
3				

Contrôle terminal

Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	(Resp : O. THEOPHANOUS)	Ecrit	/	100%	oui
2					

--	--	--	--	--

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLF0805T**

INTITULÉ DE L'UE : **Phonétique corrective : théories et pratiques**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Cyrille Granget**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session	
	épreuves				
1	Thème 1 (Resp :C. Alazard) (100%)	Devoir écrit	1h30	100 %	
2					na
3					

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	Thème 1 (Resp :C. Alazard) (100%)	Devoir écrit	1 h	100 %
2				
3				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1	Devoir écrit	1h30	100 %	

Informations complémentaires

--

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

2	(Resp :C. Alazard) (100%)			na
---	---------------------------------	--	--	----

--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLF0901T**

INTITULÉ DE L'UE : **Dispositifs didactiques 1**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Nathalie Spanghero-Gaillard**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1	Patrimoine culturel en images (35%)	exposé oral individuel	30 min	60%	na
2		dossier individuel		40%	
3	Évaluation (35%)	dossier		100%	na
4	élaboration sujet (30%)	oral individuel		50%	na
5		écrit individuel		50%	

Contrôle terminal

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1	Patrimoine culturel en images (35%)	exposé oral individuel	30 min	60%	na
2		dossier individuel		40%	
3	Évaluation (35%)	dossier		100%	na
4	élaboration sujet (30%)	oral individuel		50%	na
5		écrit individuel		50%	

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLF0902T**

INTITULÉ DE L'UE : **Dispositifs didactiques 2**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Olga THEOPHANOUS**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1 (Didactique de l'oral S. Anastasio 33%)	Exposé oral en classe	\	50%	na
2		Devoir écrit à la maison	\	50%	
3					
4	Thème 2 (Francophonie O. Théophanous 33%)	Exposé oral	\	50%	na
5		Dossier	\	50%	
6	Thème 3 (Construction projet N. Spanghero Gaillard 33%)	Ecrit en classe	2h	100%	

Contrôle terminal

		épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1 (Didactique de l'oral S. Anastasio 33%)	Exposé oral en classe	\	50%	na
2		Devoir écrit à la maison	\	50%	
3					
4	Thème 2 (Francophonie O. Théophanous 33%)	Exposé oral	\	50%	na
5		Dossier	\	50%	
6	Thème 3 (Construction projet N. Spanghero Gaillard 33%)	Ecrit en classe	\	100%	

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLF0903T**
 RESPONSABLE(S) DE
 L'UE : **Olga THEOPHANOUS**

 INTITULÉ DE L'UE : **Acquisition du vocabulaire en L2**
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

		épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	(Resp : O. THEOPHANOUS)	Deux oraux	/	50%	na
2		Synthèse écrite	/	50%	
3					
4					
5					
6					

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Resp : O.	Deux oraux	/	50%	

2	THEOPHANOUS)	Synthèse écrite	/	50%	na
---	--------------	-----------------	---	-----	----

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SLF0904T
INTITULÉ DE L'UE : Séminaire de recherche en didactique des langues
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Cyrille Granget

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

			Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1	Thème (Resp : Cyrille Granget) (100%)	Exposé oral	10mn	20 %	na
2		Devoir écrit	/	40 %	
3		Dossier écrit	/	40 %	

Contrôle terminal

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves				
1	Thème	Dossier écrit	\	100 %	

2	(Resp : Cyrille Granget) (100%)			na
---	---------------------------------------	--	--	----

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLF0111T
INTITULÉ DE L'UE : Stage professionnel et mémoire
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Olga THEOPHANOUS
SESSION UNIQUE

Contrôle continu

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1	(Resp : O. THEOPHANOUS)	Mémoire et soutenance	/	100%	non
2					
3					
4					
5					

Contrôle terminal

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves				
1	(Resp : O. THEOPHANOUS)	Mémoire et soutenance	/	100%	non
2					

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

3				
4				

--

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR _____LLCE_____

Département _____Sciences du langage_____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLF0112T**

INTITULÉ DE L'UE : **Suivi de stage**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Cyrille Granget**

SESSION 1

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
	épreuves			
1	Thème (Resp : Simona Anastasio, Cyrille Granget, Olga TheophanousNathalie Spanghero Gaillard) (100%)	Présentation orale	30mn	40 %
2		Devoir écrit	/	60 %
3				n.a

Contrôle terminal

	Durée	Coeff.	

	Code	épreuves			Report de note à la seconde session
1	Thème (Resp : Simona Anastasio, Cyrille Granget, Olga Theophanous, Nathalie Spanghero Gaillard) (100%)	Présentation orale	30mn	100 %	na
2					

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLF0113T
INTITULÉ DE L'UE : Ingénierie de la formation en langue
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Nathalie Spanghero-Gaillard
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	SLF0113T	un dossier		100%	na

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	SLF0113T	un dossier		100%	na

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SLT0701T
INTITULÉ DE L'UE : Projet de recherche
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Ludovic TANGUY

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	1 document écrit (état d'avancement du mémoire) de 15 à 20 pages		70%	na
	Evaluation ECRI+		10%	
2	1 oral	15'	20%	

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		1 document écrit		100%

Contrôle terminal

Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		1 document écrit (état d'avancement du mémoire) de 15 à 20 pages		70%	na
		Evaluation ECRI+		10%	
2		1 oral	15'	20%	

--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLT0702T
INTITULÉ DE L'UE : Informatique pour le TAL 1
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Ludovic TANGUY
SESSION 1
SESSION 2
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Série d'exercices	-	50 %	non
2	Examen écrit	1h30	50 %	

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		Examen écrit	1h30	100 %
2				

Contrôle terminal
Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		Examen écrit	1h30	100%	non

--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLT0703T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Méthodes, ressources et applications du TAL 1**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Lydia-Mai Ho-Dac**

SESSION 1

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Série de devoirs et documents à rendre		60 %	non
2	Exposé oral		40 %	
3				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		Série de devoirs et documents à rendre		60 %	non
2		Exposé oral		40 %	
3					
4					

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		Épreuve écrite	1h30	100 %
2				
3				

Informations complémentaires

--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLT0706T
INTITULÉ DE L'UE : Méthodologie : corpus et linguistique outillée
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Cécile Fabre
SESSION 1
SESSION 2
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	1 épreuve écrite pendant la période d'examens	2h	40%	na
2	2 exercices		25% et 35%	

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		1 épreuve écrite	2h	100%

Contrôle terminal
Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		1 épreuve écrite pendant la période d'examens	2h	40%	na
2		2 exercices		25% et 35%	

--	--	--	--	--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SLT0801T
INTITULÉ DE L'UE : Mémoire de recherche
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Ludovic TANGUY

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Rapport écrit (60 pages environ) et soutenance orale (exposé + discussion)	soutenance 45' dont 20' d'exposé	100%	na

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		Rapport écrit (60 pages environ) et soutenance orale (exposé + discussion)	soutenance 45' dont 20' d'exposé	100%

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		Rapport écrit (60 pages environ) et soutenance orale (exposé + discussion)	soutenance 45' dont 20' d'exposé	100%	na

Informations complémentaires

--	--	--	--	--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLT0802T**

INTITULÉ DE L'UE : **Statistiques appliquées au langage**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Ludovic TANGUY**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Ecrit à mi-semester	20mn	25 %	non
2	Dossier	-	75 %	

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		Oral	20mn	100 %
2				

Contrôle terminal

Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		Ecrit à mi-semester	20mn	25 %	non
2		Dossier	-	75 %	

--	--	--	--	--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLT0804T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Méthodes, ressources et applications du TAL 2**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Lydia-Mai Ho-Dac**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Série de devoirs et de documents à rendre		60 %	non
2	Note de lecture		40 %	

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		Épreuve écrite	1h30	100 %
2				

Contrôle terminal

Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		Série de devoirs et de documents à rendre		60 %	non
2		Note de lecture		40 %	

--	--	--	--	--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLT0805T
INTITULÉ DE L'UE : Informatique pour le TAL 2
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Ludovic TANGUY
SESSION 1
SESSION 2
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Série d'exercices	-	50 %	non
2	Epreuve écrite	1h30	50 %	

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		Oral	20mn	100 %
2				

Contrôle terminal
Informations complémentaires

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		Epreuve écrite	1h30	100%	non

--	--	--	--	--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLT0806T**

INTITULÉ DE L'UE : **Projet tutoré**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Lydia-Mai HO-DAC**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Rapport écrit		40%	non
2	Soutenance		40%	
3	Conduite de projet		20%	
4				

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1		Rapport écrit		40%
2		Soutenance		40%
3		Conduite de projet		20%
4				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		Rapport écrit		40%	non
2		Soutenance		40%	
3		Conduite de projet		20%	
4					

Informations complémentaires

--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLT0901T
INTITULÉ DE L'UE : Projet tutoré
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Ludovic TANGUY
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
	épreuves			
1	Présentations intermédiaires (rapports d'étape et présentations orales) (collectives)		30%	na
2	Rapport et soutenance en fin de projet (collectifs)		70%	

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			
1	Présentations intermédiaires (rapports d'étape et présentations orales) (collectives)		30%	na
2	Rapport et soutenance en fin de projet (collectifs)		70%	

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLT0902T
INTITULÉ DE L'UE : Informatique pour le TAL 3
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Ludovic TANGUY
SESSION UNIQUE

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Compte-rendu du tutorat	-	20 %	na
2	Exercices sur XML	-	30 %	
3	Dossier d'apprentissage automatique	-	50 %	
Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Compte-rendu du tutorat	-	20 %	na
2	Exercices sur XML	-	30 %	
3	Dossier d'apprentissage automatique	-	50 %	

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLT0903T
INTITULÉ DE L'UE : Technologies du langage
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Cécile Fabre
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Exercice (réalisation d'un portrait de diplômé)		80%	na
2	Exercice (réflexion autour des soutenances de stages)		20%	

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		Exercice (réalisation d'un portrait de diplômé)		80%	na
2		Exercice (réflexion autour des soutenances de stages)		20%	

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLT0904T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Recherche de stage ou projet de recherche**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Ludovic TANGUY**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1		Participation aux ateliers d'insertion professionnelle (documents, présentations)	-	30 %	na
2		Si stage : série de documents à remettre au long de la recherche de stage	-	70 %	
3		Si mémoire : document décrivant l'état d'avancement à la fin du 1 ^{er} semestre	-		

Contrôle terminal

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code		épreuves			
1		Participation aux ateliers d'insertion professionnelle (documents, présentations)	-	30 %	na
2		Si stage : série de documents à remettre au long de la recherche de stage	-	70 %	
3		Si mémoire : document décrivant l'état d'avancement à la fin du 1 ^{er} semestre	-		

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLT0905T**

INTITULÉ DE L'UE :

**Traitement automatique des langues et
ergonomie**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Lydia-Mai Ho-Dac**
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
épreuves				
1	Documents à remettre au long du semestre		40 %	non
2	Exposé collectif		60 %	

Contrôle terminal

Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Documents à remettre au long du semestre		40 %	non
2	Exposé collectif		60 %	

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLT0907T**

INTITULÉ DE L'UE : **Conception informatique et ergonomie**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Ludovic TANGUY**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
épreuves				
1	Projet		100%	na

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			
1	Projet		100%	na

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLT011T
INTITULÉ DE L'UE : Mémoire de recherche ou rapport de stage professionnel
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Ludovic TANGUY
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1		Si stage : rapport professionnel écrit et soutenance orale Si mémoire : mémoire écrit et soutenance orale		100%	na

Contrôle terminal

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code		épreuves			
1		Si stage : rapport professionnel écrit et soutenance orale Si mémoire : mémoire écrit et soutenance orale		100%	na

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLT0112T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Méthodes neuronales pour le TAL**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Ludovic TANGUY (pour Chloé BRAUD)**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
	épreuves			
	Série d'exercices	-	100 %	na

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			
	Série d'exercices	-	100 %	na

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLT0113T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Thématiques actuelles de la recherche en TAL**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Ludovic TANGUY**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
épreuves				
1	Comptes-rendus	-	70 %	na
2	Exercices	-	30 %	
3				

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			
1	Comptes-rendus	-	70 %	na
2	Exercices	-	30 %	

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLT0114T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Accompagnement du projet professionnel**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Cécile FABRE**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
	épreuves			
1	Contributions liées à une séance de regroupement des étudiants (présentation orale du stage ou du mémoire + document post-regroupement)		50%	na
2	Entretien bilan de compétences et projet professionnel avec document préparatoire		50%	

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			
1	Contributions liées à une séance de regroupement des étudiants (présentation orale du stage ou du mémoire + document post-regroupement)		50%	na
2	Entretien bilan de compétences et projet professionnel avec document préparatoire		50%	